

INTRODUCTION

Ce livre que nous publions aujourd'hui et qui comprend deux volumes, vient, croyons-nous, remplir une lacune importante dont les praticiens se ressentaient davantage de jour en jour.

Dans le but de faciliter la sûreté et la célérité des recherches... d'éviter d'inutiles pertes de temps aux personnes que la chose intéresse, nous avons cru utile de réunir dans cet ouvrage, selon l'ordre alphabétique, les noms des parties dans toutes les causes civiles qui ont été rapportées, résumées ou citées dans les différentes revues judiciaires de la province de Québec, à venir jusqu'à l'année 1899, avec indication du volume et de la page où ces causes sont rapportées, résumées ou citées.

A-t-on l'occasion, au cours d'une instance, de citer une cause, à titre d'autorité, pour éclairer la religion du tribunal, en référant à notre livre, on trouve de suite la revue et le volume, etc., où elle est rapportée et résumée avec, s'il y a lieu, en regard, l'indication d'autres affaires dans lesquelles des questions similaires ont été soulevées, débattues et jugées.

Chaque page de la *Table Alphabétique des Causes* est divisée en trois colonnes : dans la première colonne sont inscrits les noms des parties de la cause ; dans la deuxième, les volumes et les pages des revues où cette cause est rapportée et résumée ; dans la troisième, les volumes des revues et les pages où elle est citée comme autorité.

Les noms des parties sont inscrits en double, c'est-à-dire que le nom de la partie demanderesse et celui de la partie défenderesse apparaissent en premier lieu à leur tour et à la place marquée dans l'ordre alphabétique par leurs lettres initiales. Exemple :

Cause.	Rapportée.	Citée.
B		
Bissonnette et al. v. Nadeau.	1 R. J. O. Q., C. S., 34.	11 R. J. O. Q., C. S., 524.

Cause.	Rapportée.	Citée.
N		
Nadeau, Bissonnette et al. v.	1 R. J. O. Q., C. S., 34.	11 R. J. O. Q., C. S., 524.